

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 24

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
République et Canton de Genève	Aménagement et reconstruction du secteur Alhambra- Rôtisserie-Calvin	Architectes dont le domicile professionnel ou privé se trouve à Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984; tous les architectes genevois quel que soit leur domicile	20 nov. 85	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	Bâtiment d'administration à Fribourg, CP	Architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Fribourg	25 nov. 85	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Maison d'arrêt et de préventive de la Côte, CP	Ouvert à ceux dont le Conseil d'Etat vaudois a re- connu la qualité d'architecte, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud dès le 1 ^{er} janvier 1985, ainsi qu'aux architectes vaudois établis hors canton dès le 1 ^{er} janvier 1985 et répondant aux cri- tères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte	10 déc. 85	19/85 p. B 90
Conseil d'Etat du canton de Zurich	Kulturinsel Gessnerallee, CP	Tous les architectes domiciliés ou établis dans le can- ton de Zurich depuis le 1 ^{er} août 1984 ainsi que les archi- tectes originaires d'une commune zuricoise	3 févr. 86	
Municipality of Florence	Restructuring of ex-prison buildings «Le Murate», Florence, CP	International competition reserved to engineers and architects. (Renseignements: secrétariat général SIA, case postale, 8030 Zurich.)	31 mars 85	
Conseil municipal de Zurich, Conseil d'Etat du canton de Zurich	Nouvelle affectation du site des casernes à Zurich - Aussersihl, CP	Tous les architectes et architectes-paysagistes domi- ciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1 ^{er} août 1984 ainsi que les architectes et archi- tectes-paysagistes originaires d'une commune zuri- coise	12 mai 86	

Nouveau dans cette liste

Ville de Belgrade et commune du Nouveau Belgrade (Yougoslavie)	Amélioration de la structure urbaine du Nouveau Belgrade, CI	Bureaux d'urbanisme, d'architecture et autres orga- nismes de design, ainsi que professionnels intéressés	15 avril 86 (1 ^{er} déc. 85)	23/85 p. B 110
--	--	--	--	-------------------

Bibliographie

Pessac, de Le Corbusier — étude socio-architecturale 1929/1985

par *Philippe Boudon*. Collection
«Aspects de l'urbanisme». Un
volume 15 × 21 cm, 208 pa-
ges. Editions Dunod. Broché:
FF. 120.-.

Voilà le récit d'un conflit: celui
qui a surgi entre les intentions
d'un architecte traduites dans ses
réalisations et les réactions de
l'utilisateur.

«Voici l'étude d'un «cas» mince
et léger d'apparence, en fait lourd
de sens. Le plus célèbre architec-
te-urbaniste des temps moder-
nes, à la fois théoricien et prati-
cien, construisit il y a une quaran-
taine d'années, à Pessac près de
Bordeaux, un quartier neuf — le
quartier dit de Frugès. Que vou-
lut Le Corbusier? Faire moder-
ne, tenir compte des réalités éco-
nomiques et sociales, fabriquer
de l'habitat et peu coûteux, four-
nir aux gens un réceptacle dans
lequel ils puissent installer leur
vie quotidienne. En bref, l'archi-
tecte-urbaniste voulut du fonc-

tionnel déterminé par les raisons
techniques, et conçu un espace
prévu, géométrique, composé de
cubes et d'arêtes, de vides et de
pleins, de volumes homogènes.
» Or, qu'advint-il de ce projet?
Que fit en réalité Le Corbusier?
Peut-être parce qu'il avait du gé-
nie, peut-être parce que jamais
les hommes les plus doués ne
font exactement ce qu'ils avaient
voulu (par bonheur ou par mal-
heur), il produisit un espace rela-
tivement plastique, modifiable.
Et qu'ont fait les habitants? Au
lieu de s'introduire dans ce ré-
ceptacle, de s'y adapter passiver-
ment, ils ont habité activement,
dans une certaine mesure. Ils ont
montré en quoi consiste l'habi-
tation: en une activité. Ils ont œu-
vré, modifié, ajouté à ce qui leur
était offert. Qu'ont-ils ajouté?
Leurs exigences. Ils ont produit
des différences, dont Philippe
Boudon montre les significa-
tions.»

Ces lignes sont extraites de la
préface de la première édition,
parue en 1969, et rédigée par
Henri Lefebvre.

Ce que l'on a appelé le «phéno-
mène Pessac», soit l'appropriation
par les usagers d'un espace
construit passant par la «trans-
formation/trahison» de l'archi-

tecture originelle, n'a cessé, de-
puis lors, de s'imposer à la ré-
flexion des architectes. Corbu
s'en méfiait-il, lorsqu'il écrivait:
«Vous savez, c'est toujours la vie
qui a raison, l'architecte qui a
tort...»? Certes, le cas de Pessac
ne peut être généralisé: la per-
sonnalité de Corbu et son archi-
tecture représentent un aspect
important du problème; d'autre
part, les habitants eux-mêmes ne
sont point assimilables à ceux de
n'importe quel pays ou région.
Ce petit livre relate aussi de façon
très vivante les démêlés de l'ar-
chitecte et de son promoteur;
Henry Frugès, homme débordant
d'activité, se définissait en
effet comme «chercheur, artiste
multivalent, architecte (sans
DPLG), peintre (de la fresque à la
miniature sur ivoire), sculpteur,
pianiste et compositeur, membre
de la SACEM de Paris, écrivain,
critique d'art, historien, etc.». Il
avait oublié de mentionner qu'il
était aussi humoriste, à preuve sa
relation de l'inauguration des
«Quartiers modernes Frugès», le
13 juin 1926: «Il est difficile d'éta-
blir le bilan de cette journée mé-
morable, historique. Je crois
néanmoins ne pas être trop éloi-
gné de la vérité par les échos que
j'ai perçus et les sondages aux-

quels je me suis livré, en dressant
la liste suivante des réactions di-
verses du public:

- admirateurs enthousiastes: 1%;
- sympathisants: 2%;
- hésitants: 2%;
- stupéfaits et ahuris: 40%;
- convaincus que j'étais devenu fou: 55%.

» Ce sont probablement ces der-
niers qui, pour bien exprimer
leur impression, ont donné à ce
groupe de constructions nouvel-
les le sobriquet de *Rigolarium*, car
en France tout se termine par
la «rigolade», comme chacun
sait...»

Lisez ce livre, il est enrichissant;
il fait penser à certaines thèses
développées par R. Venturi
dans «de l'ambiguïté en archi-
tecture».

Je terminerai en citant cette fois
Alain Sarfati: «L'expérience de
Pessac va constituer une référen-
ce, afin d'éviter le «plus jamais
ça»... Avec ce livre, les architec-
tes ne pourront plus ignorer que
le logement, et le logement social
en particulier, constitue une
question d'architecture posée de
façon tout à fait nouvelle.»

Un livre parfois irritant, mais sans
aucun doute important. F.N.